

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Séance du 22 Mars 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Nombre
de membres : 42

Votants présents : 37

Tous les délégués
sauf

MM. WELTZER, WEISHAAR J., BAUMANN, MEYER Ch., GROSS -excusés-
MM. GANGLOFF, WEISBECKER (excusés) qui étaient représentés respectivement
par MM. MORITZ et HOCH.

Dél. N° 3 /1999

OBJET : **COMPTE ADMINISTRATIF 1998 – AFFECTATION DU RESULTAT**

- VU le Compte Administratif de l'Exercice 1998 de la Communauté de Communes présentant un résultat de fonctionnement excédentaire global de 2 202 229,50 F
- VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant le Compte Administratif 1998
- CONSIDERANT la proposition du Président d'affecter 1 000 000 F à la section d'investissement (résultat de fonctionnement capitalisé) et de 1 202 229,50 F à la section de fonctionnement du Budget Primitif 1999

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *d'approuver la proposition du Président*
- *d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire global de 2 202 229,50 F du Compte Administratif 1998 au Budget Primitif 1999 comme suit :*
 - . 1 000 000 F à la section d'investissement (résultat de fonctionnement capitalisé)*
 - . 1 202 229,50 F à la section de fonctionnement*

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 23 mars 1999
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL